



VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse

DIRECTION
DES AFFAIRES
GÉNÉRALES, DU
JURIDIQUE & DU
CONTENTIEUX

SERVICE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DES ACTES ET DU
PRE-CONTROLE DE
LEGALITE

Unité ACTES

N/Réf : LM/NZ
☎ 04 92.90.52.62

Affaire suivie par :
Nadya ZENNIR

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville d'Antibes – Juan-les-Pins

Certifie que l'arrêté préfectoral portant prescription du plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrain de la commune de Bouyon.

A fait l'objet d'un affichage en Mairie, sur le panneau réservé à cet effet, **du 04/07/18 au 06/08/18 sous le numéro 35.**

En foi de quoi, le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Antibes, le 07/08/2018

Pour le Maire,
Par délégation du Maire
La Directrice des Affaires Générales,
Du Juridique et du Contentieux



Laurence MALHERBE

Maurice LESECQ
Commissaire Enquêteur